

**Formulaire de demande de modification ou suppression de raccordement d'une
Installation de Consommation individuelle alimentée en BT
de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA
au Réseau Public de Distribution géré par Strasbourg Électricité Réseaux
(client particulier, professionnel ou collectivité)**

Identifiant : SER-FOR-RAC-MDFSPR-BT

Résumé

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de consommation basse tension (BT) inférieure à 250 kVA sur le réseau public de distribution géré par le Distributeur Strasbourg Électricité Réseaux.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur Strasbourg Électricité Réseaux d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V1	06 août 2009	Création du document
V5	30 septembre 2011	Mise à jour du document avec séparation des paliers > à 36 et < à 36 kVA. Ajout de la possibilité de demander une étude exploratoire. Création d'un formulaire spécifique aux raccordements existants.
V6	25 septembre 2012	Mise à jour du document
V7	20 février 2013	Mise à jour du document
V8	26 Août 2015	Ajout rénovation de la colonne C14-100 Précisions sur le nombre de points de livraison à créer
V9	14 octobre 2016	Ajout de la possibilité de notifier automatiquement un tiers lors de l'avancement du dossier
V10	02 mai 2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Strasbourg Électricité Réseaux.
V11	4 novembre 2020	Informations complémentaires demandées dans le cadre d'une intervention sur colonne électrique intégrée au RPD
V12	23 février 2021	Modification déplacement compteur et information demandée pour colonne électrique
V13	14 juin 2022	Modification raccordement PAC et IRVE

**Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière
pour la modification ou la suppression de votre raccordement électrique,
nous vous recommandons de saisir votre demande sur notre Portail Raccordement**

à l'adresse : <https://rachel.strasbourg-electricite-reseaux.fr>

Avantages du Portail Raccordement :

- **Réalisez votre demande où que vous soyez, depuis un mobile, une tablette ou un ordinateur**
- **Ajoutez vos documents sans les imprimer,**
- **Suivez l'avancement de votre dossier à tout moment.**
- **Consultez et validez la proposition technique et financière**
- **Paiement en ligne sécurisé**

Si vous ne souhaitez pas utiliser le Portail Raccordement, vous pouvez également nous retourner par courrier le présent formulaire dûment complété (éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien) et **accompagné des pièces jointes (listées en annexe 1 du présent document)** à l'adresse suivante :

**Strasbourg Électricité Réseaux
AGIRR - Guichet Raccordement
67932 STRASBOURG CEDEX 9**

Pour tout renseignement : Email : grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr ou Tél : 03 88 18 74 50

Informatique et libertés : Informatique et libertés : Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par STRASBOURG ÉLECTRICITE RESEAUX S.A. en sa qualité de responsable de traitement pour la réalisation de votre demande de raccordement ou de votre demande de modification de raccordement. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire du contrat de raccordement et sont destinées aux services internes de STRASBOURG ÉLECTRICITE RESEAUX S.A. et aux prestataires ayant signé un contrat avec STRASBOURG ÉLECTRICITE RESEAUX S.A. pour la réalisation des travaux nécessaires au traitement de votre demande. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement pour des motifs légitimes et également votre droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits par courrier au service chargé du droit d'accès, à l'adresse suivante : STRASBOURG ÉLECTRICITE RESEAUX S.A, 26 Boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg cedex 9, courrier accompagné de votre nom et prénom, de votre adresse actuelle, de votre « Référence Technique du Point De Livraison » (RTPL) et de la copie d'une pièce justificative d'identité.

SOMMAIRE

1) ADRESSE DU PROJET	4
2) DEMANDEUR (BÉNÉFICIAIRE) DU RACCORDEMENT.....	4
3) MAÎTRE D'ŒUVRE	5
4) INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN OU ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉ(E) DES TRAVAUX	5
5) SYNDIC OU GERANT DE L'IMMEUBLE	6
6) AUTORISATION/HABILITATION D'AUTRES TIERS.....	6
7) OBJET DE LA DEMANDE	7
8) REFERENCE TECHNIQUE DU POINT DE LIVRAISON A MODIFIER (RTPL)	8
9) POINTS DE LIVRAISON À CRÉER.....	8
10) EQUIPEMENT	9
11) DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES	9
12) INFORMATIONS CONCERNANT L'AUTORISATION D'URBANISME	10
13) OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS.....	10
ANNEXE 1 : Liste des pièces à joindre à votre demande	11
ANNEXE 2 : Types de documents attendus.....	12

Date d'entrée à Strasbourg Électricité Réseaux	
N° d'affaire	

1) ADRESSE DU PROJET

Nom du projet : Lotissement / ZI/ ZA:

Rue : N° : N° Tranche : N° Lot :

Commune : Code Postal :

2) DEMANDEUR (BÉNÉFICIAIRE) DU RACCORDEMENT

(Identification du propriétaire) :

Particulier Professionnel Collectivité

Nom ou raison sociale : Prénom :

Rue : N° :

Commune : Code Postal :

Tél Privé : Tél prof. : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Veillez renseigner les coordonnées de facturation (si différentes de celles mentionnées ci-dessus)

Nom ou raison sociale : Prénom :

Rue : N° :

Commune : Code Postal :

E-mail (recommandé) :

3) MAÎTRE D'ŒUVRE **Architecte** **Bureau d'études** **Constructeur**

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Rue : N° :

Commune : Code Postal :

Autorise le maître d'œuvre à :Accéder aux notifications par E-mail ¹ Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières ¹ **4) INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN OU ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉ(E) DES TRAVAUX**

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Rue : N° :

Commune : Code Postal :

Autorise l'installateur électricien ou l'entreprise d'électricité chargée des travaux à :Accéder aux notifications par E-mail ¹ Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières ¹ **1 SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ET ACCES AUX INFORMATIONS/HABILITATION D'UN TIERS :**

Vous avez la possibilité :

- 1) soit d'autoriser un tiers auprès de Strasbourg Électricité Réseaux à prendre connaissance des seules informations relatives aux étapes du raccordement. Le tiers autorisé sera notifié par courriel lors de certaines étapes de votre raccordement.
- 2) soit d'habiliter un tiers auprès de Strasbourg Électricité Réseaux à prendre connaissance des informations relatives aux étapes du raccordement ainsi qu'à l'ensemble du dossier de raccordement. Le tiers nommé sera notifié par courriel lors de certaines étapes de votre raccordement et aura également accès sur demande à l'ensemble de votre dossier de raccordement (ex : contenu de la proposition technique et financière, ...).

Le tiers peut être un fournisseur d'électricité, un professionnel (installateur, bureau d'étude ...), voire un particulier.

Nous vous suggérons fortement d'habiliter un fournisseur d'électricité dès votre demande. En effet, si vous habilitez un fournisseur d'électricité, Strasbourg Électricité Réseaux propose de mettre à disposition de ce dernier les informations qui lui permettront de vous proposer une offre de fourniture qui est une condition nécessaire et indispensable à la première mise en service de votre installation. Vous trouverez la liste des fournisseurs actifs sur le territoire de Strasbourg Électricité Réseaux sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr.

Les informations communiquées concernent les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites désignés ci-dessous, et relèvent de l'article R111-26 du code de l'énergie (informations détenues par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité).

Si vous souhaitez autoriser/habiliter d'autres tiers que ceux mentionnés au chapitre 3) et 4), reportez-vous au 6).

5) SYNDIC OU GERANT DE L'IMMEUBLE

À remplir uniquement lorsque le syndic ou le gérant de l'immeuble n'est pas le demandeur de raccordement.

Nom :

N° et nom de la voie

Code postal : Commune :

Nom de l'interlocuteur :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

6) AUTORISATION/HABILITATION D'AUTRES TIERS

Tiers N°1

Qualité : (ex : fournisseur d'électricité, particulier, etc...) :

Nom /prénom ou raison sociale :

Représenté par M ou Mme..... dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Autorise le Tiers n°1 à

Accéder aux notifications par E-mail* Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières*

Tiers N°2

Qualité : (ex : fournisseur d'électricité, particulier, etc...) :

Nom /prénom ou raison sociale :

Représenté par M ou Mme..... dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Autorise le Tiers n°2 à

Accéder aux notifications par E-mail* Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières*

7) OBJET DE LA DEMANDE

- Point de livraison à créer
- Modification ou déplacement d'ouvrage électrique²
- Déplacement du coffret de branchement existant³
- Modification de palier technique (puissance)⁴
- Rénovation de la colonne électrique C14-100⁵
- Installation de Pompe à chaleur ⁴
- Suppression/dépose du branchement existant ³⁻⁴
- Démontage/remontage potelet aérien ⁴
- Rajout d'une installation de Recharge pour Véhicule Electrique sur un branchement individuel existant⁴
- Déconnexion – reconnexion coffret de branchement (éclairage public ou mobilier urbain)
- Transformation de bâtiment / changement de destination ⁶
 → Merci de préciser :
- Déplacement ou suppression du compteur sans déplacement du coffret de branchement dans un immeuble collectif

Pour un simple déplacement ou une suppression du compteur pour les raccordements individuels :

→ Veuillez prendre contact avec votre fournisseur.

2 Déplacement d'ouvrages électriques (poteaux, lignes électriques et armoires de transformation) autre que le coffret de branchement

3 Le branchement correspond à la liaison entre le réseau publique de distribution et votre propriété

4 Veuillez indiquer au **8**) la Référence Technique du Point de Livraison (RTPL) disponible sur votre facture d'énergie électrique

5 Concerne uniquement les immeubles collectifs

6 Ex : transformation d'une surface commerciale en logements ou inversement, ex...

8) REFERENCE TECHNIQUE DU POINT DE LIVRAISON A MODIFIER (RTPL)

Veuillez indiquer la RTPL : **67**__ __ /E1/ __ __ __ __ __ __ __ __
(La RTPL est indiquée sur votre facture d'énergie électrique)

9) POINTS DE LIVRAISON À CRÉER

(maximum 2 points de livraison, hors commun⁶)

Nombre de points de livraison déjà alimentés :

Nombre de points de livraison à créer (maximum 2 points de livraison hors commun¹¹) :

Palier	Nombre	Puissance par point de livraison	Puissance totale	Utilisation ⁷
Raccordement Basse Tension monophasé de puissance ≤ à 12 kVA :				
Inférieure à 3 kVA (<i>Utilisation Longue professionnel uniquement</i>). <i>Ce palier, réservé aux professionnels, correspond à une consommation forfaitaire sans comptage d'une puissance limitée à 2,3 kVA</i>		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 9 kVA (immeuble collectif uniquement)		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 12 kVA		kVA	kVA	
Raccordement Basse Tension triphasé de puissance ≤ à 36 kVA				
Inférieure ou égale à 18 kVA		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 36 kVA		kVA	kVA	
Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA :				
Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 90 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 90 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 180 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 180 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA		kVA	kVA	

Producteur d'électricité : → Veuillez utiliser le formulaire correspondant sur le site : www.strasbourg-electricite-reseaux.fr
ou faire votre demande en vous connectant à notre portail de raccordement <https://rachel.strasbourg-electricite-reseaux.fr>

⁶ Si le nombre de points de livraison à créer est supérieur à 2 (hors commun), veuillez utiliser la demande de raccordement pour un ensemble groupé (collectifs) disponible sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

⁷ Préciser : logement, local professionnel, commun, autre ...

10) EQUIPEMENT

POMPE À CHALEUR
(compléter le cadre et joindre une fiche technique)

Raccordement actuel de votre installation :

Monophasé Triphasé

Marque : Type :

Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur : A (ampères)

Puissance **électrique** absorbée :kW Monophasé Triphasé Limiteur de puissance au démarrage : oui non

Date prévisionnelle de mise en service :

Attention : l'étude technique ne pourra être réalisée que si toutes ces informations sont renseignées

IRVE – INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ÉLECTRIQUES

Caractéristiques de la borne de recharge :

Puissance de la borne de recharge :kVA

Référence (constructeur, type...) :
.....

11) DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES

Étude de raccordement au réseau Public de Distribution

Je prends note que Strasbourg Électricité Réseaux selon les textes en vigueur :

- me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge,
- transmettra le cas échéant à la Commune concernée par mon projet, une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements publics à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme.

Cette Proposition Technique et Financière initiale n'est pas facturée. Néanmoins, toute nouvelle Proposition Technique et Financière demandée pour le même objet et dans un délai d'un an sera facturée selon les modalités du barème de raccordement de Strasbourg Électricité Réseaux (disponible sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr).

Nota : pour toute situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.

12) INFORMATIONS CONCERNANT L'AUTORISATION D'URBANISME

OUI, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.*)

Si oui : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Date de dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de l'autorisation d'urbanisme accordée si votre projet y est soumis

NON, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme. Dans ce cas, l'intégralité des frais de raccordement seront à ma charge et détaillés dans la proposition technique et financière qui sera établie par Strasbourg Électricité Réseaux.

13) OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS

Nom, prénom et qualité du signataire de la présente demande de raccordement :

.....

Date de la demande : **Signature*:**

.....

** Signature du bénéficiaire du raccordement et **cachet** (pour une société)*

ANNEXE 1 : Liste des pièces à joindre à votre demande

Pièce	Est-elle obligatoire
La totalité des pages du formulaire	Oui
Plan de localisation de la parcelle par exemple plan cadastral disponible sur www.cadastre.gouv.fr ou fourni lors de votre demande d'autorisation d'urbanisme - (voir spécifications page suivante)	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Plan de masse au format DWG si plan informatique (voir spécifications page suivante)	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Copie de l'autorisation d'urbanisme accordée (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...)	Oui si votre projet est soumis à autorisation d'urbanisme
Fiche technique de la pompe à chaleur	Oui, s'il y a une pompe à chaleur
Formulaire de demande d'informations relatives au raccordement des infrastructures de recharges des véhicules électriques	Oui, si ajout d'une installation de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE)
Mandat/autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité
Accord du syndic de copropriété ou du propriétaire de l'immeuble pour réaliser la demande de raccordement qui a pour conséquence de modifier ou de créer un point de raccordement sur la colonne électrique de l'immeuble	Oui lorsque la demande concerne un immeuble collectif et que le Demandeur n'est pas le syndic de copropriété ou le propriétaire de l'immeuble
Copie Dossier Technique Amiante (DTA)	Oui lorsque la demande concerne un immeuble bâti dont le permis de construire a été accordé avant le 1er octobre 1997
Photos du terrain à raccorder	Non, mais vivement souhaité

ANNEXE 2 : Types de documents attendus

Plan de situation

Plan de localisation de la parcelle

Le plan de localisation de la parcelle donne la situation géographique d'un terrain au sein de la commune dont il dépend. Ce document vous est demandé par Strasbourg Électricité Réseaux lors de votre demande de raccordement.

Pour obtenir votre plan de localisation de la parcelle, réalisez un extrait du plan cadastral de votre commune que vous pourrez consulter ou imprimer sur www.cadastre.gouv.fr.

Plan de localisation de la parcelle : plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande du permis de construire).

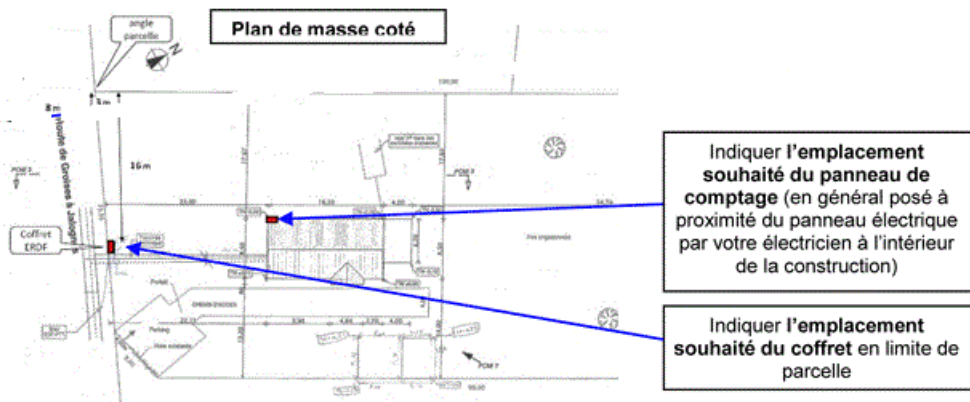
Exemples



Plan de masse

Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente l'emplacement d'un projet de construction par rapport à son voisinage. Il indique les limites et l'orientation du terrain, l'implantation et la hauteur de la construction, les voies de desserte et les raccordements aux réseaux (électrique, gazier...). Strasbourg Électricité Réseaux vous demande de le joindre à votre demande de raccordement. Pour obtenir votre plan de masse, adressez-vous à votre architecte, votre maître d'œuvre, votre bureau d'études ou votre constructeur.

Plan de Masse C'est un plan « vu d'avion », fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



Ⓛ Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.

Photos : si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 Ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret de comptage, ainsi qu'une photo du poteau de Strasbourg Électricité Réseaux si le réseau d'électricité est aérien.

